

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire dans la salle du Conseil municipal en Mairie

**Etaient présents**

Mme Micheline BETAILLE ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mr Maxime VERCRUYSSSE, Mme Delphine GIAICHECA, Mr Alain PENC, Mme Lynda PREJEAN, Mr Guillaume LEBRASSEUR Mr Stéphane BIANCIOTTO, Mr Patrick BOURDOT, Mr Marc GOURDON

**Absentes** : Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Frédérique VAUSELLE, Mme Véronique HOLVECK

**Absente excusée**

Mme Valérie DIEMERT qui a donné pouvoir à Micheline BETAILLE

**Secrétaire de séance** : Micheline BETAILLE

**Ordre du jour**

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 19 mai 2022

Annule et Remplace la Délibération autorisant Mr le maire à demander une subvention auprès du Département pour une opération de sécurité routière sur RD en agglomération

Mr le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter la délibération Renouvellement la convention de maintenance logiciel cimetière 2022

Demande approuvée à l'unanimité

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 19 mai 2022 n'est pas approuvé :  
Ci-dessous les rectifications à apporter

-Mr Marc Gourdon était absent

-Dans les questions diverses : Mme Gai Checa informe d'une nuisance sonore le week end de Pâques sur le terrain de boules et demande de réfléchir à ce problème. Plusieurs pistes : déplacer le terrain aux anciens tennis, ceci n'obtient pas un consensus Mme le Davay s'oppose à ce déplacement pour des raisons de sécurité et pour éviter des dégradations dues à l'éloignement de ce terrain en centre village en restant bien sur ouverte à toutes autres propositions d'implantation et/ou de solutions pour limiter les nuisances sonores ; afficher une communication pour sensibiliser les utilisateurs d'une façon plus visible en complément de l'arrêté qui existe déjà. C'est ce qui est retenu avec un suivi de l'utilisation et sa fréquence.

Bien entendu si des débordements sont constatés les riverains peuvent toujours appeler la gendarmerie.

**Annule et Remplace Délibération autorisant Mr le maire à demander une subvention auprès du Département pour une opération de sécurité routière sur RD en agglomération**

Vu le nouveau programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation de sécurité routière sur route départementale en agglomération.

Le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'ensemble des aménagements résultant de l'étude de sécurité

Décide de solliciter du Département une subvention de 60 200 € pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70% d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 250 000€HT.

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser des travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge

### **Délibération Renouvellement la convention de maintenance logiciel cimetière 2022**

Vu les besoins d'un logiciel cimetière pour la gestion des concessions et emplacements du cimetière

Vu le tarif au taux de 174.85 TTC par an

Considérant la présente convention qui nous a été présentée par Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer la convention de maintenance n°20220615-VGS548CI-R avec la société 3 D OUEST

Séance levée à 18 heures 15.

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSSE

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON